

L'ÉCHO DE SALLÉS DE BARBEZIEUX

N° 24

JANVIER 2008

SOMMAIRE

Edito	page 1
Conseil Municipal et Infos	pages 2 à 6
Les associations	pages 7 à 12
Budget communal	pages 13 à 14
Elections	pages 15 à 17
Divers	pages 18 à 24

Edito

Votre bulletin communal est voulu comme un lien d'information pour fixer des repères aux habitants de Salles qu'ils soient récemment arrivés sur notre commune ou non. C'est pourquoi les rubriques qui y sont présentes donnent la parole aux associations, à l'école mais aussi aux informations communales ou d'ordre général et à l'histoire de notre commune. Plusieurs Sallois apportent leur pierre à la construction de cette publication et je les en remercie. Nous espérons que ce journal répond à vos attentes et sommes à votre écoute si ce n'était pas le cas ou si vous souhaitez nous joindre à l'équipe rédactionnelle.

La mise en place de bacs poubelles imposée par CALITOM sur certains lieux de ramassage se fait attendre mais elle devrait se réaliser dans quelques semaines. Ce regroupement des poubelles permettra d'améliorer la sécurité des personnels en supprimant les marches-arrières des camions de ramassage et aussi de préserver certaines routes communales très endommagées par le passage régulier

de poids lourds. Même si cela ne se traduit pas par des économies sur notre facture déchets, beaucoup d'efforts collectifs ont été faits avec les déchetteries, le tri sélectif, le compostage et autres. Mais ils restent encore beaucoup à faire pour réduire nos déchets.

La première partie de l'aménagement du bourg est terminée. Les finances locales ont pu autofinancer ce projet sans avoir recours à une augmentation de la fiscalité, ce qui maintient Salles au rang de commune ayant la plus faible imposition par habitant de la Communauté de Commune des 3B.

Je souhaite à travers cet édito remercier vos conseillères et conseillers que vous avez élu pour avoir travaillé durant ce mandat en ayant toujours à l'esprit d'améliorer et d'embellir notre commune dans le respect d'une gestion saine et cela dans une très bonne ambiance.

Je me joins à tout le conseil municipal pour vous souhaiter beaucoup de réussite dans vos projets, une bonne santé et une heureuse année 2008.

Jean-Louis Nau



INFORMATIONS

Adresse E-mail de la mairie :
salles.de.barbezieux@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie :
LUNDI et JEUDI de 14 heures à 19 heures

Raticide : sceau = 10 Euros. Sachet = 1 Euro
(en vente à la mairie)

Infos service administration : tel. 3939

CANTINE SCOLAIRE :

Le prix du repas est de 1,85 € par repas

GARDERIE SCOLAIRE :

La garderie scolaire est ouverte à toutes les familles du RPI de Salles-St Bonnet-St Hilaire.

Le tarif est de 1,40 € de l'heure.

Les horaires sont le matin de 7h30 à 9h et l'après midi de 16h40 à 18h30

Service National :

L'inscription doit s'effectuer dans le mois du 16^{ème} anniversaire.

Inscription sur les listes électorales :

Inscription toute l'année, limitée au 31 décembre.

Les enfants qui atteindront 18 ans avant le 28 février de l'année suivante peuvent s'inscrire.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

21/12/2006 :

CU "Terrier et Versennes de Bouchet"

Demande d'adhésion de la commune d'Oriolles à la communauté de communes des 3B

Modification de statuts de la Communauté

09/02/2007 :

Repas des anciens

Contrat assurances groupe/ risques statutaires CAUE, visite d'équipements, CU "Bois et pré Magnier"

23/03/2007 :

Compte administratif 2006, Budget primitif 2007

Augmentation de la rémunération forfaitaire annuelle du préposé à l'entretien du cimetière

Vote des taxes locales

16/04/2007 :

Regroupement de deux sites d'exploitation portant sur la production de 2037 porcs

Acquisition de terrain

24/07/2007 :

Acquisition de terrain pour élargissement de la voie communale 201

Adhésion de la commune de Saint Léger au SIAH du Bassin du Né,

CU "chaumes du bourg"

14/09/2007 :

Révision des tarifs de cantine et de garderie

Achat téléviseur pour l'école

26/11/2007 :

Acquisition chemin privé

Travaux voirie et bâtiments

Achat d'une cuisinière pour le restaurant scolaire

Location de la salle polyvalente tarifs	La salle	La cuisine	Chauffage
Habitants de la commune	25 €	40 €	25 €
Habitants hors commune	65 €	50 €	25 €
Associations communales	Gratuit	Gratuit	Gratuit

ETAT CIVIL

<u>Naissance</u>	FURLAN Manon Alice Monique MORLET Gwendolyne Leila Mélinda VIGIER Camille Micheline Thérèse	21/04/2007 02/08/2007 23/10/2007	Bordeaux Saint Michel Saint-Michel
<u>Mariage</u>	DUGAST Michaël et MAMONT Claire	17 février 2007	
<u>Décès</u>	GERVAIS Yvonne Marie <i>veuve CONSTANT</i> THOMAS Serge Gilbert GEORGEON Marcel Étienne	14/01/2007 07/02/2007 30/06/2007	Barbezieux St Hilaire Villenave d'Ornon (33) Touverac

INFORMATIONS COMMUNALES

Pour une meilleure connaissance de votre commune vous trouverez ci-dessous des informations pratiques.

1 / MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

		PROFESSION	LIEU DIT
-	Nau Jean Louis :	Maire	Agriculteur
-	Feuillet Jean :	Adjoint	Retraité
-	Pineau Bernadette :	Adjointe	Agricultrice
-	Varenne Michel :	Adjoint	Commercial
-	Vialle Francoise :	Conseillère	Couturière
-	Marchand Gilbert :	Conseiller	Eleveur bovins
-	Drochon Jean Marie :	Conseiller	Gérant d'entreprise
-	Maudet Francois :	Conseiller	Agriculteur
-	Bozzini Murielle :	Conseillère	Ne réside plus sur la commune
-	Bozzini Jean Claude :	Conseiller	Ne réside plus sur la commune
-	Huré Denis :	Conseiller	A remis sa démission en 2004

2 / LES MAIRES DE 1900 à CE JOUR

Du 20/ 05/ 1900 au 11/12/1919	Gaston Lucius Chevrou
Du 11/12/ 1919 au 31/12/1927	Paul Carle
Du 31/12/ 1927 au 04/03/1956	Camille Bertaudeau
Du 04/03/ 1956 au 15/03/1959	Armand Chaillou
Du 15/03/ 1959 au 12/03/1989	Maurice Nau
Du 12/03/ 1989 au 11/03/2001	Jean Feuillet
Du 11/03/ 2001 au 16/03/2008	Jean Louis Nau

3/ LES ASSOCIATIONS DE VOTRE COMMUNE

- Section Football « Salles/Berneuil »	Président : Daniel Bœuf
- Section Gymnastique	Présidente : Chantal Maudet
- Section Chasse Pêche	Président : Daniel Brigaud
- Comité des fêtes	Président : Jean Marie Drochon

4 / GROUPEMENT SCOLAIRE RPI

- 3 Communes associées : Saint Hilaire, Saint Bonnet, Salles.
- Services : Transport, Garderie, Restaurant scolaire.

5 / SUPERFICIE DE VOTRE COMMUNE : 984 Ha

6 / NOM DES 2 ROUTES DEPARTEMENTALES DE VOTRE COMMUNE

Barbezieux / Blanzac : Départementale D 124
Barbezieux/ Montmoreau : Départementale D 24

7 / NOMS DES RIVIERES TRAVERSANT VOTRE COMMUNE

Le Gabout et le Beau à L'Est
Le Condéon à L'Ouest

8 / NOMBRE D'HABITANTS RESIDANT SUR VOTRE COMMUNE

Au dernier recensement de 2004 la population communale était de 415 habitants dont 207 femmes et 208 hommes. La moyenne d'âge de 0 à 19 ans 27,50 % de la population, de 20 à 39 ans 19 %, 40 à 59 ans 35 %, 60 ans et plus 18,50 %.

9 / NOMBRE DE PERSONNES INSCRITES SUR LES LISTES ELECTORALES

Au 5/06/2007 il y a 362 inscrits dont 183 électrices et 179 électeurs dont 10 électrices et 12 électeurs de moins de 21 ans.

10/ DATES DES FETES 2008

- Randonnée : 18 Mai 2008
- Fête communale : 19 et 20 Juillet 2008
- Téléthon : 6 ou 13 Décembre 2008

11 / NOMBRE DE PERMIS DE CONTRUIRE 2006 / 2007 SUR VOTRE COMMUNE

en 2006 : 10 et en 2007 : 3

12 / RELIGION

- CATHOLIQUE : Paroisse rattachée à Barbezieux. Horaires des offices à l'église de Salles, voir affichage à la porte de l'église .
- PROTESTANTE : Temple rue Trarieux à Barbezieux. Horaire des offices, voir affichage à la porte du temple.

13 / SERVICES

MAIRIE : Tél : 05 45 78 36 93 Fax : 05 45 78 63 73
E.mail : salles.de.barbezieux@wanadoo.fr
Secrétariat ouvert les lundi et jeudi de 14 heures à 19 heures

CC3B SUD-CHARENTE : Le Vivier 16360 TOUVÉRAC
Tél : 05 45 78 89 09 Fax : 05 45 78 89 32
email : cdc3b.sc@wanadoo.fr

Gendarmerie :	18	EDF (dépannage) :	0 810 333 016
Pompiers :	17	Hôpital :	0 545 787 800
SAMU :	15	Centre anti-poisons :	0 556 964 080

Navette du centre socioculturel du Barbezilien : Pour tous les habitants de la communauté de communes des 3 B. Le jour de fonctionnement est le mardi. Pour se renseigner et réserver, téléphoner au centre socioculturel la veille avant 12 heures. Une participation au service de 2 euros pour un aller retour est demandée.

14/ ACTIVITES ECONOMIQUES

Artisans : DROCHON FRERES (Mécanique agricole/Entreprise travaux agricoles)
VIALLE Jean-Claude (Plombier)
VIALLE Françoise (Confection)
SORIN Christian (App TV VIDEO))
DÉMOUSSEAU Philippe (Menuiserie)
THERMIQUE ELECTRICITE / COUTIÉRAS Cyril (Électricité/Plomberie)
GOUIN Gilles (Travaux divers)
LALANDE TRANSPORTS

Commerçants : LYCÉE PROFESSIONNEL AGRICOLE FÉLIX GAILLARD (Pineau/Cognac, Poules de Barbezieux:
MARCHAND Gilbert (Poules de Barbezieux, Viande bovine)
HAULIN Christian (Noix, aliments du bétail, piquets etc...)
BOISUMEAU Jacques (Canards gras)
MENNEL Jean-Paul (Brocanteur)
GAEC PINEAU (Pommes de terre)
SYNTEANE (Coop agricole)

PLAN
de la Commune de
SALLES de BARBEZIEUX
(Charente)

Liste des hameaux et lieux-dits d'après cadastre

Le Bourg	1	Lileau	45
Bois du Luc	26	Chez Loiseau	19
Chez Boizon	43	Chez Magnez	3
Chez Caillette	33	Le Maine à Berraud	34
Le Canton	36	Le Maine à Joubert	8
Le Cassard	29	Le Maine Martin	5
Champs des Chauvins	11	Chez Maudet	35
Champs de la Perdrix	20	Les Moreaux	4
ChaNte-Grelet	6	Le Moulin de Lileau	44
Les Chauvins	14	Chez Nouleau	39
La Chiche	2	Le Petit Bois	31
La Couronne	12	Le Petit Peux	41
La Petite Couronne	13	Plaisance	9'
La Font-Chaude	16	Plante à Garraud	30
Chez Fouquet	27	Le Pont de Salles	7
La Germinerie	46	Puymoreau	24
Chez Grassin	38	La Ravarde	40
Le Graveau	42	Chez Riberet	32
Le Grenouiller	18	Chez Savarit	21
Le Grollot	22	Terrier de la Fontchaude	15
Chez Jamin	37	Terrier et Versennes de Bouchet	9
Les Lamberts	17	Les Terrodes	47
La Lande	23	Tivoli	10
Chez Lassalle	25	Villechevrolle	28





ENTENTE SALLES BERNEUIL -FOOTBALL

Une année en hommage à Serge

Courant février, l'entente de football Berneuil – Salles de Barbezieux a été affectée par la disparition de son vice-président : M.THOMAS Serge.

Président fondateur du club en 1985, dirigeant exemplaire depuis plus de 20 ans, Zézé restera gravé dans la mémoire de tous les joueurs et dirigeants.

Présent quotidiennement au stade pour des tâches peu valorisantes mais très importantes pour la vie d'un club (réparation, nettoyage de vestiaires), il était toujours là pour encourager ou remonter le moral des joueurs. Tout le monde se souviendra de ses larmes de joie ou de peine qui marquèrent la fin de nombreux matchs.

Pour sa dernière saison parmi nous, les joueurs ont essayé d'offrir les meilleurs résultats possibles.

L'équipe A a fini à une belle 4^{ème} place de sa poule. Elle a longtemps été située en 2^{ème} position mais a perdu quelques points précieux en fin de saison.

A l'opposé, l'équipe B, après des débuts difficiles dans une poule très forte, a réussi de belles performances sur la seconde partie de championnat.

Après une trêve de quelques semaines, les 35 joueurs de l'entente ont repris le chemin du stade dès la mi-août.

L'arrivée de nouveaux joueurs a permis d'inscrire deux équipes dans le championnat 2007/2008 : une évoluant en 4^{ème} division et une autre en 5^{ème} division.

Après 5 journées, les résultats sont mitigés : les 2 équipes sont classées 7^{ème}. L'absence répétée de nombreux joueurs chaque dimanche explique les contre performances. Avec un peu plus de sérieux, une remontée au classement pourrait être envisagée.

Fin octobre, le traditionnel loto a réuni plus de 150 personnes à la salle du LEPA. Le club remercie tous les participants et les généreux donateurs de lots.

Pour terminer, le club souhaite une bonne année 2008 à tous ses joueurs, dirigeants et supporters.

Stéphane Feuillet

COMITE DES FETES

La saison 2007 s'est bien déroulée. Tout cela est le fruit du travail et la disponibilité des bénévoles.

Les manifestations ont commencé en avril, par un voyage à Toulouse avec la visite des ateliers de l'A380.

Mi mai, La course cycliste a vu s'affronter 94 coureurs sur les routes de Salles.

Le lendemain il y a eu la randonnée. Elle s'étoffe d'année en année avec un circuit spécifique pour les VTT de 35 km et un autre pour les Quads de 70 km, des chevaux et des marcheurs. Environ 170 personnes étaient au départ pour l'assaut des différents circuits et 147 personnes se sont retrouvées vers midi pour l'apéritif et le pot au feu.



Le programme de la fête locale était copieux et s'étalait sur deux jours entiers. Pour la première édition du vide grenier, les habitants de Salles sont venus nombreux pour vendre, 28 exposants sur 50. Malheureusement le nombre de visiteurs n'a pas été celui attendu en raison d'un manque de publicité dans des journaux spécialisés. C'est une erreur de débutant, qui sera corrigée dès l'année prochaine. Le concours de belote a vu s'affronter 100 équipes dans la bonne humeur. Sur cette journée de samedi, nous avons servi 55 repas le midi et 104 repas le soir. La formule de plateau repas a permis aux exposants de bien travailler. Le lendemain, 620 personnes ont dégusté la gésotte qui a ravi les papilles. Le groupe de danse country a, semble-t-il, été très apprécié.

Le téléthon a clôturé cette année avec toujours une forte mobilisation pour financer la recherche et aider les familles.

Merci aux bénévoles.

La première récompense des bénévoles étant la reconnaissance du public par sa présence, nous espérons encore plus nombreux en 2008 à venir partager avec vos amis nos manifestations.

Jean Marie Drochon

GYM VOLONTAIRE



Tout va bien à la GV, la saison dernière s'étant bien déroulée, la situation financière est bonne, nous pouvons repartir du bon pied pour une autre année qui a commencé le 4 septembre.

Toujours motivée par notre monitrice Marie Claude de plus en plus performante. Elle vient de décrocher son diplôme d'instructeur de « marche

nordique » très à la mode et très conseillée pour ses bienfaits sur tous les points du corps.

La marche nordique intéresse aussi bien les jeunes que les moins jeunes, les débutants et les sportifs de haut niveau.

Marie Claude et quelques membres de la GV sont équipées, elles vous donneront plus de détails si vous le souhaitez à la prochaine randonnée.

Rejoignez nous à la Gym le mardi et jeudi à 20 heures au gymnase du LEPA. Ambiance et bonne humeur.

Chantal Maudet

La société compte toujours le même nombre de chasseurs à savoir 19 cette année contre 20 l'an passé, cela reste donc stable. Le banquet reste à l'ordre du jour, la date reste à fixer. La société rassemble un petit groupe de gens qui se connaissent bien et partage un loisir commun. Nous en profitons pour envoyer une pensée à l'un des nôtres qui vient de perdre son épouse.

Piégeur : destructeur ou bien régulateur.

Toute personne qui utilise des pièges doit être agréé par le préfet. Pour cela il doit faire un stage de 2 jours théorique et pratique.

Arrêté du 1^{er} juillet 2007 :

Les pièges autorisés sont : boite à fauve, pièges déclenchés par pression sur une palette, collet arrêteoir, pièges à lacet.

De nouvelles dispositions pour les cages à ragondins qui doivent être munies d'une trappe de 3 cm de cotée, pour la sauvegarde des visons.

Le piégeage en général à une réglementation très stricte :

- Agrément du piégeur, déclaration du piégeage, compte rendu du piégeage.
- Distance à respecter pour les routes, les chemins ruraux et bâtiments.
- visites des pièges 2 heures après le lever du soleil.

A savoir, si vous êtes détenteur de pièges non homologués, pour les conserver il doivent obligatoirement être neutralisés et surtout pas vendus en brocante, sous peine d'amende des gardes fédéraux. Le piégeage sert à réguler les populations de nuisibles afin d'éviter la destruction de certaines récoltes ainsi que les visites dans les basses-cours. Il permet également le comptage d'espèces protégées tels que les visons d'Europe, la genette et la loutre. La liste des nuisibles est mise à jour tous les ans en accord avec le préfet, la fédération de chasse, les écologistes ainsi que la DDAF.

Daniel Brigaud •

VIE SCOLAIRE



L'effectif total est de 87 élèves pour la rentrée 2007 sur l'ensemble du RPI.

Saint Hilaire : 19 et 21 enfants

Saint Bonnet : 28 enfants

Salles : 19 enfants

Le projet des écoles s'intitule Education au Développement Durable

Le travail se fera autour de l'environnement, les déchets.

Une classe de découverte pour 56 enfants des classes de grande section maternelle,

CP, CE 1 et CE 2 se déroulera à Aubeterre du 3 au 7 mars 2008. Les activités se feront autour de la connaissance des arbres et de la Forêt.

La petite et moyenne section s'intéresseront à l'environnement autour de l'école avec les vendanges en octobre 2007, les saisons, la visite de vergers.

Les grandes sections et CE 1 feront un herbier.

Les CE 2 s'intéresseront à la forêt

Les CM verront la gestion des déchets avec une visite du site de Poullignac, participeront avec Calitom au jeu « roule ta boule » et différents intervenants animeront cette année scolaire. Les écoliers ont participé au Téléthon, avec un concours de BD.

Du nouveau dans notre école :

Nous avons actuellement 4 ordinateurs en réseau dans la classe .

Après le lecteur DVD l'année dernière, l'école a été dotée d'un nouveau téléviseur.

Merci à la municipalité de Salles

M. Stanislas Pasquet



L'escargot

En allant à Bordeaux
J'ai trouvé un petit escargot
Je l'ai mis dans mon sac à dos
Il a grignoté mon abricot
J'étais tombé dans le panneau
Il avait mis plein de bave sur mon manteau
Cet escargot, quel numéro!
Pour prendre cinq minutes de repos
J'ai ouvert la boîte de gâteaux
Et pendant ce temps, il a mangé mon artichaut
Quel farceur cet escargot !

Jérémie Richard

La sortie à Lileau

Le jeudi 6 septembre, à 15h20, nous sommes allés au bois de Lileau.

Nous avons été dans cet endroit qui se trouve à 400 m de l'école pour chercher des champignons mais aussi pour ramasser les déchets.

En effet, la semaine d'avant nous avons été surpris de voir autant de déchets.

Nous avons emmené des sacs noirs et jaunes.

Notre récolte a été très fructueuse... en déchets.

Les poubelles jaunes, c'est pour le plastique et le carton et certains emballages et les poubelles noires c'était pour le reste. On a trouvé un short brûlé, un seau, un bidon d'huile vide, des poches plastiques, 9 canettes de bière, 17 bouteilles en plastique, 7 paquets de cigarettes... et plein d'emballages divers. Nous sommes revenus à l'école avec les déchets.

Nous les avons trié tous ensemble.

Cette année, nous allons beaucoup travailler sur le recyclage, les déchets, et nous visiterons la déchetterie de Poullignac.



La classe de CM



TELETHON 2007

Organisateurs :

- Municipalité,
 - Comité des fêtes
 - Associations : Football, Gymnastique, Chasse.
 - RPI
 - LEPA
 - Manifestation 2007 présidée par Mme Rougier responsable secteur

Pour cette édition le comité organisateur avait bâti son programme sur la même trame que les années précédentes, avec des activités complémentaires « concours de pronostic Football, Marche Nordique avec jeux concours, Cross du LEPA »

Cette évolution dans le programme ainsi que de nouveaux horaires pour la soirée énoisage ont contribué au succès populaire de cette manifestation.

1 / RPI

Les élèves du groupe RPI nous ont témoigné leur sensibilité pour le Téléthon par un concours de dessins réalisés par les élèves de Saint Bonnet - Saint Hilaire et Salles.

Les gagnants ont été récompensés par les partenaires de la manifestation. Et chacun des participants a reçu un cadeau.

2 / SOIREE ENOISAGE

Un nouvel horaire 18 h / 21 h 30 terminé par un buffet repas offert, a contribué au succès de cette soirée. Aux « professionnels » de l'énoisage présent à chaque édition sont venus se joindre de nouveaux « énoiseurs », ce qui a pris les organisateurs au dépourvu sur le volume de noix commandé qui aurait pu être plus important.

Mr Lagarde « fournisseur des noix » présent à notre soirée a pu constater la rigueur apportée par chaque participant.

Dans cette ambiance cordiale, les éliminatoires du jeu du « Schmilblick » ont été suivis avec passion et générosité.

Avant de passer au moment réconfort de cette soirée, les lots ont été remis aux vainqueurs du concours de pronostic « Football » et aux gagnants du tirage des tickets ballons.

3/ MARCHE NORDIQUE

Malgré le temps pluvieux, les plus courageux nous ont rejoint. Ces quelques participants sont revenus enchantés et nous ont même demandé pour la prochaine édition de baliser un parcours plus long.

4 / LACHER DE BALLONS

Le record a été battu cette année avec plus de 600 ballons lâchés. Le coup d'envoi du lâcher de ballons a été porté et encouragé par le club des Motards Cagouille.

5 / CHOUCRUTE

Par ce temps pluvieux nous avons ensuite pu partager un moment chaleureux autour de la choucroute, toujours aussi raffinée et appréciée.

125 convives étaient ainsi réunis pour la savourer dans une ambiance menée par le jeune et talentueux groupe Chasse La Paix.

Marie Jo nous a également entraîné par son répertoire toujours aussi populaire.

6/ LEPA

L'action « Bol de Riz » et le cross organisés par le LEPA ont contribué à la collecte de dons. La différence entre le prix du repas et la valeur du bol de riz remplaçant ce repas a été reversée au Téléthon de même que la participation financière des élèves en courant un cross.

7 / BILAN ET CONCLUSION

Pour cette édition 2007, les organisateurs n'ont pas souhaité augmenter le tarif des différentes activités (certains tarifs ont même été revus à la baisse). Ceci nous a tout de même permis de reverser 1680 € au Téléthon.

Le comité organisateur remercie toutes les personnes qui ont contribué au succès de cette manifestation

Michel Varenne.



BUDGET COMMUNAL 2006

Nous vous présentons ici le dernier compte administratif 2006.

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges générales	40 079,84	Produits des services	12 162,45
Charges de personnels	71 099	Impôts et taxes	83 118,40
Charges exceptionnelles	0	Dont Impôts locaux	47 207
Charges de gestion	41 415,40	Remboursement sur charges	15 583,80
Intérêts d'emprunts	1 061,93	Dotation de fonctionnement	104 507
Dotations amortissements	0	Revenus d'immeuble	5 522
		Excédents antérieurs	169 571,34
Total Dépenses	153 656,17	Total Recettes	374 881,19

Investissement

Dépenses		Recettes	
Prêts remboursement capital	5 505,80	Compensation TVA	4 157,90
Immobilisations	2 199,77	Dotation d'équipement (Etat)	67 398,33
Voirie	245 333,16	Emprunts	51 000
Bâtiments	6 156,62		
TOTAL	259 195,35	TOTAL	122 556,23

Solde

Total Dépenses	412 851,52	Total Recettes	497 437,42
Excédent 2006 : 84 585,90 €			

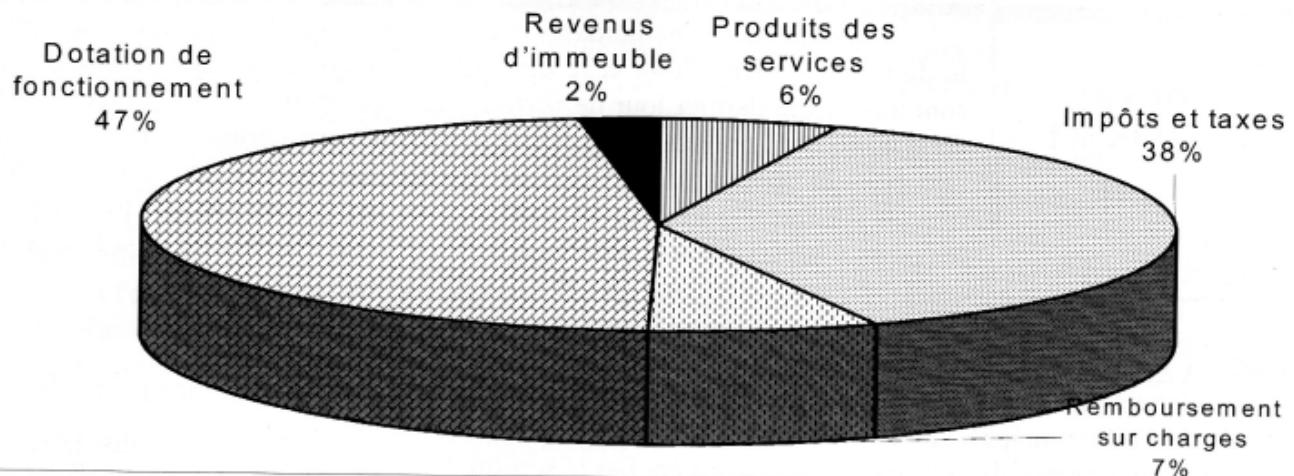
La capacité d'autofinancement de la commune nous a permis de financer l'aménagement du bourg sans problème. Un prêt relais de TVA de 51 000 € a été fait auprès du Crédit Agricole, car la TVA n'est remboursée aux communes que deux ans après.

Les taux de taxe d'habitation et foncière, votés par le conseil municipal, n'ont pas augmenté depuis plusieurs années. Ce qui fait de notre commune, la commune la moins imposée des 37 communes de la communauté de communes des 3B.

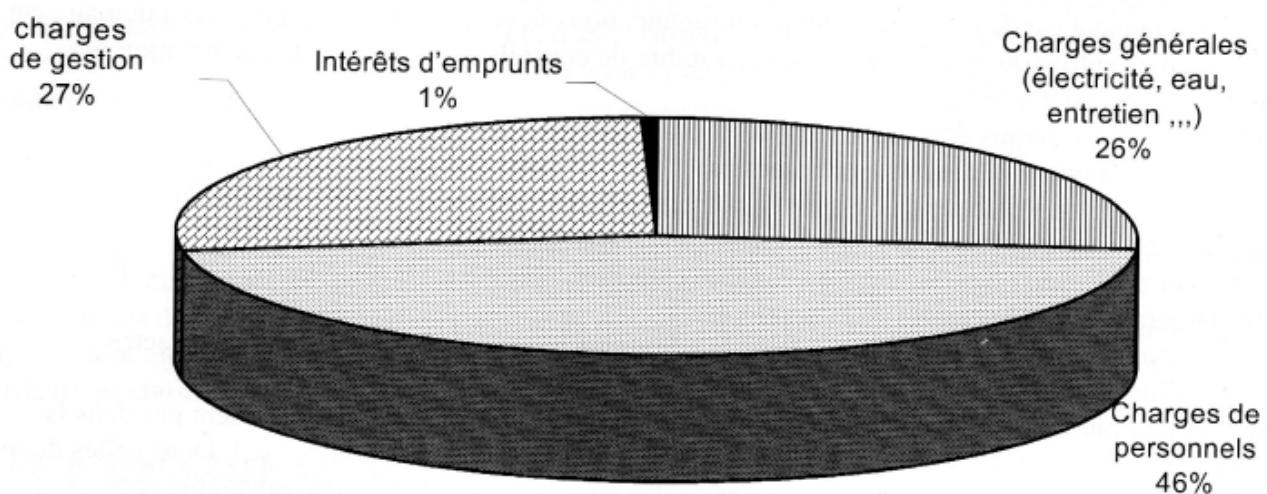
Comparatif des différents taux par rapport à la moyenne départementale ou nationale

	Taux de la commune de Salles	Taux moyen au niveau national	Taux moyen au niveau départemental
Taxe d'habitation	7,80	14,45	11,04
Taxe foncière bâti	12,25	18,53	24,08
Taxe foncière non bâti	35,63	44,20	48,36

REPARTITION DES RECETTES



REPARTITION DES DEPENSES



Dans la continuité de l'aménagement et de l'embellissement du bourg, le conseil municipal a décidé de rénover le calvaire d'entrée de village. Le socle en béton présentait des fissures et la croix en chêne une détérioration avancée. Cette croix mesurait 6 mètres de haut hors socle pour 3 mètres d'envergure, la nouvelle croix est réduite à 5 mètres de haut et 2,5 mètres d'envergure. L'entreprise « la noblesse du matériau » de Barbezieux, Philippe Démousseau menuisier à Salles, Christian Rimbaut, maçon à Saint Aulais ont été retenus par le conseil municipal pour cette rénovation. Le montant de cette rénovation est de 3 060,13 € TTC avec une aide du Conseil Général de 15 % du HT. La dépose et la pose de la pierre, de la croix et du christ ont été effectuées par Claude Pineau, Philippe Démousseau, Jean Marie Drochon et Jean Louis Nau le 20 juin 2007. Cette croix rénovée bénéficie aussi d'un éclairage.

La voie contournant le bourg par le sud ouest va être élargie et les réseaux électriques et téléphoniques vont être enterrés.

L'élargissement de la voie de « Lileau » pose quelques problèmes. Une recherche généalogique a été engagée pour connaître les héritiers de la propriétaire d'une bande de terre après le pont, qui est décédée en 1949. Ces recherches bloquent l'élargissement prévu. La réfection du pont sur le condéon, dont le parapet en béton est tombé dans la rivière, est à l'étude par un cabinet spécialisé.

Les autres travaux engagés en 2007 sont réalisés comme les persiennes et les bancs de l'église, l'assainissement du logement communal et la réfection de certaines routes. Pour 2008, des travaux de consolidation de la voûte de l'église et la remise à neuf du sol de l'église sont envisagés.

CARTE ÉLECTORALE

MINISTÈRE DE L’INTÉRIEUR

Election Municipale et Cantonale

Les Elections municipales et celles des conseillers généraux auront lieu le dimanche 9 mars 2008 et le dimanche 16 mars 2008. Les listes électorales sont arrêtées le dernier jour de février, sauf exception de mise à jour en dehors de la période de révision. Le nombre d'électeurs aux dernières élections était de 360 pour la commune de Salles de Barbezieux. Pour voter, il est nécessaire d'avoir vérifier son inscription d'office ou d'avoir demandé son inscription sur les listes d'une commune autre que celle de son domicile où l'on a la qualité de contribuable. Nul ne peut être inscrit sur plusieurs listes.

Mode de scrutin de l'élection municipale

Cette consultation a pour objectif de désigner des électeurs dans chaque commune pour siéger au sein du conseil municipal. Les élus élisent en leur sein le maire et les adjoints.

Les 36670 communes de la France sont concernées par le scrutin dont :

- 36556 dans la métropole
- 114 dans les Départements d'Outre-Mer

1 - Caractéristiques du scrutin municipal :

Le mandat est de 6 ans. Pour notre commune, nous devons élire 11 conseillers municipaux car nous sommes entre 100 et 499 habitants. Le nombre de conseillers peut suivant la population des communes être de 9 à 163 élus.

Pour voter : âge requis de 18 ans

Figurer sur les listes électorales

Etre soit français ou citoyen d'un des Etats membres de l'Union européenne

Tous les citoyens réunissant les conditions suivantes sont éligibles:

- être français ou posséder la nationalité d'un Etat membre de l'Union européenne et figurer sur la liste électorale complémentaire de la commune,
- être inscrit sur la liste électorale de la commune ou au rôle des contributions directes
- élus rééligibles

Dans les communes de plus de 500 habitants, le nombre des conseillers qui ne résident pas dans la commune au moment de l'élection ne peut excéder le quart des membres du conseil. Dans celles de moins de 500 habitants, ce nombre ne peut dépasser quatre pour les conseils municipaux comportant neuf membres et cinq pour les conseils municipaux de onze membres.

Communes de moins de 3500 habitants :

Election au scrutin de liste, majoritaire à deux tours. Pour être élu au 1er tour il faut :

- la majorité absolue des suffrages exprimés
- un nombre de suffrages égal au quart des inscrits

Commune de moins de 2500 habitants :

Candidatures individuelles admises

Listes "ouvertes" incomplètes, ou comptant plus de noms que de sièges, autorisées

Liste unique de candidats, par ordre alphabétique ou tout ordre non interdit

Possibilité de barrer des noms sur différentes listes (panachage)

Possibilité d'inscrire des noms de personnes non candidates

Si le bulletin compte plus de noms que de sièges, les derniers noms en bas de liste ne sont pas comptés. Au 2ème tour, l'élection a lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre de votants. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé.

Communes de plus de 3500 habitants :

Les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à un ou deux tours. Le dépôt de listes doit comporter autant de candidats que de sièges à pourvoir sans adjonction ni suppression de noms sans modification de l'ordre de présentation.

La loi du 6 juin 2000 tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives s'applique.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Chaque groupe entier de six candidats doit comporter un nombre égal d'hommes et de femmes.

En cas de deuxième tour, les listes recueillant plus de 10% des voix peuvent se maintenir. Celles ayant obtenu entre 5 et 10% ont le droit de fusionner avec une autre liste.

Pour être élue au premier tour, une liste doit obtenir la majorité absolue. Dans ce cas, elle enlève la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes qui ont recueilli au moins 5% des voix, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

Au deuxième tour, la liste arrivée en tête ravit la moitié du nombre de sièges à pourvoir, arrondi le cas échéant, à l'entier supérieur ou inférieur selon le cas (plus ou moins de quatre sièges à pourvoir). Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

2 - Des dispositions particulières sont applicables à :

Paris : 163 conseillers dans 20 arrondissements

Lyon : 73 conseillers dans 9 arrondissements

Marseille : 101 conseillers dans 16 arrondissements

Les membres des Conseils de ces trois villes sont désignés suivant les mêmes règles que pour les communes de plus de 3500 habitants. Des conseils d'arrondissement existent également dans les trois communes. Leurs membres sont élus en même temps que les conseillers de Paris et les conseillers municipaux de Lyon et de Marseille.

3 - Election du maire et des adjoints :

Dans chaque commune les membres du conseil municipal élisent un maire et un ou plusieurs adjoints : Le maire doit être âgé de 18 ans . L'élection se fait au scrutin secret à la majorité absolue. Le maire et les adjoints sont élus pour une durée identique au conseil municipal. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, l'élection se déroule au troisième tour à la majorité relative. Les adjoints sont élus suivant les mêmes règles que le maire. Leur nombre ne doit pas dépasser 30% de l'effectif du conseil.

Mode de scrutin de l'élection cantonale

Fondé en 1789, le canton est une circonscription territoriale intermédiaire entre la commune et l'arrondissement, qui sert de cadre aux élections des conseillers généraux.

Une loi de 1848 affecte un conseiller général par canton. L'article 1 de la loi du 10 août 1871 dispose : "il y a dans chaque département un conseil général".

Naissance des départements :

Depuis 1800, le département est déjà une circonscription administrative. Placé sous l'autorité d'un Préfet, un secrétaire général dirige les bureaux et le conseil général doté d'un pouvoir financier.

Les conseillers généraux sont élus au suffrage universel en 1852.

La loi du 10 août 1871 confie au Préfet la préparation et l'exécution des délibérations de l'assemblée départementale.

Celle du 2 mars 1982 institue la décentralisation des collectivités locales qui se traduit par :

- une répartition des tâches et des compétences entre L'Etat et le département,
- les actes du président du Conseil Général deviennent exécutoires de plein droit,
- un statut pour les élus,
- la réforme de la fiscalité locale,
- la répartition des ressources.

Caractéristiques de l'élection :

- 4015 conseillers généraux (métropole et DOM TOM)
- vote par canton avec un élu par canton, pour un mandat de 6 ans
- rééligibles et renouvelés par moitié tous les 3 ans
- âge requis : 18 ans
- élus dans chaque département au scrutin uninominal majoritaire à deux tours

sont éligibles, tous les citoyens réunissant les conditions suivantes :

- être français
- avoir satisfait aux obligations militaires
- être inscrits sur une liste électorale
- jouir de ses droits civils et politiques
- domiciliés ou pouvant justifier le paiement d'impôts directs dans le département (ou à défaut y avoir hérité une propriété foncière).

sont requis pour être élu :

Au premier tour, la majorité absolue des voix exprimées (50%) et le quart du nombre des électeurs inscrits et au second tour, la majorité relative.

Tout candidat à l'élection au conseil général doit obligatoirement, avant chaque tour de scrutin, souscrire une déclaration de candidature dans les conditions prévues par un décret en Conseil d'Etat. Cette déclaration, revêtue de la signature du candidat, énonce les nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, domicile et profession. Elle mentionne également la personne appelée à remplacer le candidat comme conseiller général dans le cas prévu à l'article L. 221. Les articles L. 155 et L. 163 sont applicables à la désignation du remplaçant. Le candidat et son remplaçant sont de sexe différent.

A cette déclaration sont jointes les pièces propres à prouver que le candidat et son remplaçant répondent aux conditions d'éligibilité prévues par l'article L. 194.

Si la déclaration de candidature n'est pas conforme aux dispositions du premier alinéa, qu'elle n'est pas accompagnée des pièces mentionnées au deuxième alinéa ou si ces pièces n'établissent pas que le candidat et son remplaçant répondent aux conditions d'éligibilité prévues par l'article L. 194, elle n'est pas enregistrée. Nul ne peut être candidat dans plus d'un canton.

Si le candidat fait, contrairement aux prescriptions de l'alinéa précédent, acte de candidature dans plusieurs cantons, sa candidature n'est pas enregistrée.

Le candidat qui s'est vu opposer un refus d'enregistrement dispose de vingt-quatre heures pour saisir le tribunal administratif qui statue sous trois jours.

Faute pour le tribunal administratif d'avoir statué dans ce délai, la candidature doit être enregistrée.

Nul ne peut être candidat au deuxième tour s'il ne s'est présenté au premier tour et s'il n'a obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 10 % du nombre des électeurs inscrits.

Dans le cas où un seul candidat remplit ces conditions, le candidat ayant obtenu après celui-ci le plus grand nombre de suffrages au premier tour peut se maintenir au second.

Dans le cas où aucun candidat ne remplit ces conditions, les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages au premier tour peuvent se maintenir au second.

Compétence de l'Assemblée départementale :

Le conseil général délibère sur des sujets tels que :

l'aide sociale et la santé :

les élus ont compétence sur les aides à l'enfance, à la protection sanitaire de la famille, aux personnes handicapées et âgées ainsi que le contrôle des établissements sociaux habilitées à recevoir des subсидes du département. Ils sont chargés de mettre en œuvre la prévention sanitaire, les activités d'insertion des bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion (RMI), alloué par l'Etat.

L'enseignement :

L'Etat a transféré en 1986 aux départements, la construction, l'entretien, l'équipement et le fonctionnement des collèges.

Les transports :

le département organise les transports scolaires non urbains et les transports routiers des voyageurs.

La voirie :

routes départementales, ports maritimes de pêche et de commerce

Le patrimoine :

le conseil général finance et gère les musées départementaux, les bibliothèques centrales de prêt. Il assure la conservation des archives.



Découverte de documents anciens au pied de l'ancienne croix de mission, sise à l'intersection de la route du bourg de Salles et de la route qui mène à Lileau.

Récemment, l'équipe de terrassiers, chargée de dresser le nouveau socle pour l'érection d'une nouvelle croix, a découvert dans le sol une bouteille contenant des documents, hélas, en assez mauvais état. Ces feuillets attestent de la date de la pose de la croix ainsi que les noms de tous les paroissiens de l'époque qui ont participé financièrement à la pose de ce monument. Je transcris ici le plus fidèlement possible le contenu de ces feuillets jaunis par le temps.

I – Première pose de la croix :

« En l'an 1896, le 31 du mois de mai, sous le Pontificat de Léon XIII, l'épiscopat de Jean-Baptiste Surat, curé Marcel Faure, maire Texier a été érigée cette croix, la somme donnée par la famille Filhol et bénit le Christ... et ont coopéré les familles ci-dessous désignées.

CLEMENT – DENIS – TOYON – GLENET – MONEREAU – CARLE – GLENET – LANNEAU – MESNARD – HANNAN – LAROCHE – ROUSSE – MOREAU – SEGUIN – SALMON – BRUNET – MORISAND – ROUSSE – FOUCAUD – LAFON – DENIS – ROUSSEAU – BEAULIEU – LAVALETTE – VIAUD – BOULESTRAN – DUMONTET – PRINIER – RICHER – FILHON – GRIESNE – CLODINNE – MASON – BONNOINT – BERTAUDAU – VERDEAU – GATINEAU – BOULETRAN SIMON – SAUVAGE – MARCHAND – BERTAUDEAU – MONBLON – MARET – PRINCE – PHILIPON – BOUVAREL – IZAMBERT – CONSTANT – GASBET – CHARRIER – PERES – HENTIN – BOUFFARD – ROUSSEAU – BIMBOIRE – LANDRY – GRENET – LACOMBE – CHAUVIN – DURAND – FILLEAU – LORENT – JULLIEN – LAFONT – MOREAU – JOSE – JANNET – DUFOUR – ARSICAUD – BILHAU – DUBREUIL – GIET – GUSTIN – AIGRETEAU – FORESTIER – CHAUVIN – JARNAN – DOUBLET – BERTHOMIER – CESAND – JOSE – BRISSET – BOISUMEAU – DOUBLET – MANDET – CHAUVIN – LANDRY

(Signatures) : Marcel FAURE curé de Salles, Marie SALMON, Antoinette JARNAN, noms restés illisibles.

II – Restauration de la croix :

« L'an du seigneur 1937, et le 4 du mois de juillet, sa sainteté Pie XI occupant le siège de Saint Pierre, monseigneur Jean-Baptiste Hagnin évêque d'Angoulême, Verdaut curé de Barbezieux, Roger Grataud vicaire à Barbezieux et chargé du service religieux de Salles, et Armand son adjoint, a été restaurée, réédifiée et bénit la croix de mission érigée le 31 mai 1896, abattue par la tempête de février 1937. Ont contribué aux frais nécessités par cette restauration, les paroissiens dont les noms suivent.

...donateurs de l'arbre de la croix

MAGNIER – JARNAN – FAIVRE – FAIVRE – GUYOT – CONTE – TURCOT – AUDINET – DABIAUD – GOURDOUX – RAPHAEL – CHENOIX – DOCHE – TROUVE – DENIS – ROUYER – CARLES – MAUDET – BROSSARD – ARDOIN – CONSTANT – BOISUMEAU – MARRON – FOUCAUD – MATIGNON – METERAUD – LABROUSSE – LANDRY fils – DELETOILE – MOUSSION – GORON – Veuve LANDRY – LAFFONT – TOYON – VERDIER – FILHOL – CHAILLOT – ROUX – LAVALETTE – CHEVROU – BIMBOIRE – GLENET – BALLANDRI – GRASSIN – NAU – ALBERT DOUBLET – GENDRINEAU – CHAUVIN

Prédicateur de la journée a été le révérend père Arsène des frères capucins de Cognac.

(Signatures) : Grataud, curé de Salles, vicaire de Barbezieux, et Verdaut curé de Barbezieux.

III – Restauration du socle de la croix :

Le 26 décembre 1984 a été refait la socle de la croix par Monsieur Tilhard Jean-Claude, employé municipal, et Chaillou Guy, conseiller municipal dans cette commune. (Signature illisible)

IV – Pose d'une nouvelle croix :

Le 20 juin 2007, en présence de Messieurs Jean-Louis NAU maire, FEUILLET adjoint, une nouvelle croix, confectionnée par Philippe Demousseau artisan menuisier, a été érigée. Le Christ rénové par Mme Drochon a retrouvé sa place.

Ainsi sont conservées dans nos villages les traditions ancestrales.

Annie Feldingut-Pluyaud

OUI AUX CABAS REUTILISABLES



- en plus des sacs jaunes un cabas réutilisable a été remis à tous les foyers,
- 9 couleurs différentes - 95 000 exemplaires,
- objectif : réduire le nombre de sacs de caisses jetés (18 millions/an en France),
- 380 tonnes à éviter rien qu'en Charente.

BONNE ET MAUVAISE NOUVELLES FINANCIERES

- Calitom vient de recevoir 135 000 €, soit l'excédent de gestion de l'ancien SMICTOM de la région de Cognac. Merci aux collègues qui avaient bien géré leur collectivité
- + 388 000 € de frais financiers à cause du rapprochement entre les taux d'intérêt à 2 ans et ceux à 10 ans, où un exemple de plus de la spéculation mondiale.

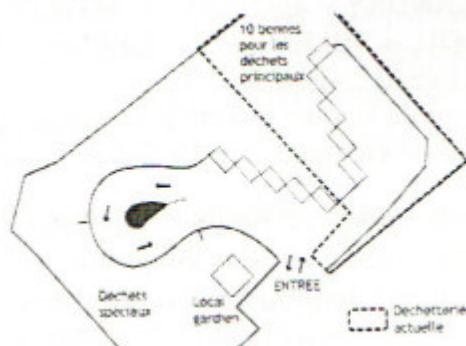
LE QUAI DE TRANSFERT SUD 16



- mise en service le 1er octobre,
- pour regrouper 13 000 tonnes de déchets (ordures ménagères, tout-venant) du secteur Sud avant transfert vers Ste Sévère,
- coût : 400 000 € HT

TRAVAUX D'EXTENSION DES DECHETTERIES

- à Vars, Puyréaux et Villejésus,
- 4 quais de plus pour chacune,
- pour davantage de valorisation,
- renforcement de la sécurité.



STATISTIQUES DU N° VERT

- > 2349 appels sur une année (de sept. 06 à sept. 07)

LA FIN D'UNE EPOQUE

Les casiers de stockage de Poullignac sont définitivement plein depuis le 30 septembre. Le centre de transfert a pris le relais depuis.

Cette date est importante car elle signe la fin d'une époque : celle du stockage pas cher.

En effet la réalisation des nouveaux casiers, à Ste Sévère, à Poullignac ou ailleurs qu'à Rouzède dans le Nord-Est, sera aux nouvelles normes.

Les coûts de traitement charentais se rapprocheront du prix payé pour exporter les déchets comme cela s'est passé après l'incendie de Ste Sévère, soit autour d'une centaine d'euros la tonne contre une soixantaine hier.

D'où la plus grande nécessité de réduire les tonnages avec l'implication de tous.

Les équipes de CALITOM, élus et agents, sont là pour ça avec vous.

Le Président
J. REVEREAULT

RETRAITES DU JOURNÉE ET DU CHOMAGE

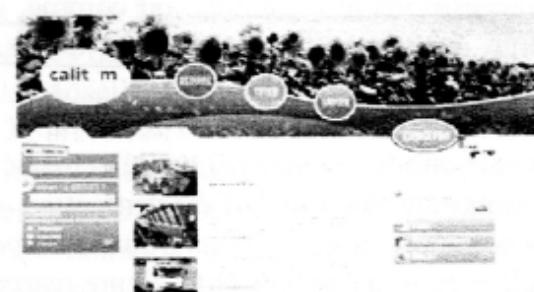
- à compter de mars 2008,
- pour les sacs noirs comme les sacs jaunes,
- à partir du jour férié et pour le reste de la semaine tous les usagers sont décalés d'une journée (ex. ci-après).



INFOS FINANCIERES DE LA COLLECTIVITÉ

- ordures ménagères :
44,02 €/hab (sans aide) / 42,42 €/hab (avec aides)
- collecte sélective :
36,52 €/hab (sans aide) / 17,63 €/hab (avec aides)

WWW.CALITOM.COM



- un nouveau site internet dès janvier 2008,
- pour mieux servir les usagers, plus d'informations,
- aujourd'hui : 800 visites par mois,
- pages les plus visitées : la carte interactive, les téléchargements, les marchés publics, l'actualité, le formulaire "Stop Pub"...

La commune ne disposant pas d'archives sur cette période, c'est à partir de témoignages partiels recueillis au fil du temps qu'il est possible de dire que Salles a traversé cette période sans plus de problèmes que d'autres communes.

Aucun fait d'arme ou d'héroïsme, heureusement aucune représaille de la part de l'occupant. Mais tout de même, deux noms ajoutés sur le monument aux morts ; Celui de Charles ARSICAUD mort en 1940 en Allemagne et celui de René Météraud mort en 1943, où ? Il aurait convenu peut être d'y ajouter celui du commandant René Foucaud, tué dans le jura en avril 1944, puisque enfant de la commune, même s'il n'habitait plus Salles lors de la mobilisation. (cf : Echos de Salles n° 6 de juillet 1998).

Il n'y eut non plus pas de maquis ou de parachutage sur Salles. Sur le plan militaire, on note la présence d'Allemands logés dans l'appartement de l'école, dans la maison FILHOL à la Lande et dans la maison du Grollot où se trouvait un poste de radiogoniométrie pour le guidage de l'aviation.

Un document non daté, recense 34 chevaux de plus de 3 ans, 4 de moins de 3 ans et 4 réquisitionnés pour l'armée d'occupation.

François Cordet, auteur de « Carnets de Guerre en Charente » signale le pavage à Salles de Barbezieux pour le 14 juillet 1944.

Dans leur sagesse, les anciens ne se souviennent plus des conflits de position en Pétainistes et Gaullistes. Seuls sont revenus en surface, quelques faits, pour ne pas dire viléries comme en connaissent toutes les périodes troubles, telle la dénonciation d'un réfractaire au départ pour les STO (service du travail obligatoire) en Allemagne, heureusement sans suite malgré une descente allemande musclées chez les parents du fuyard ; comme quelques actes de commerce avec les allemands dépassant notoirement les réquisitions alimentaires, ou comme, encore, les gentillesses de deux ou trois femmes pour les occupants, sans que l'on sache s'il s'agissait d'actes de patriotisme pour extorquer des renseignements ou pour leur seul plaisir !!!

Est ce à titre de compensation, pour avoir piller les réserves alimentaires et la cave de monsieur FILHOL que les allemands firent amener l'électricité à la Lande, le raccordement de cette résidence secondaire n'ayant pas été fait lors de l'électrification de la commune en 1936. Lors de recherches dans les registres de la commune nous n'avons trouvé que peu d'informations se rapportant à cette période de guerre. Parmi celles-ci nous avons noté l'enregistrement du décès de madame FRIEDRICK, chez Caillette le 11/07/1940 né le 05/01/1860 à FREMESTROFF en Moselle et la délibération du conseil municipal du 19 novembre 1939 où « monsieur le maire fait connaître au conseil municipal une demande d'augmentation de salaire par le secrétaire de mairie de 100 francs par mois à partir du 1er septembre 1939, attendu que le secrétaire est nommé régisseur pour l'hébergement des réfugiés de la Moselle de la commune, et que de ce fait le service administratif se trouve doublé par la venue de 150 réfugiés, il est de toute évidence que le traitement du secrétaire de mairie soit majoré.... » Augmentation accordée.

Ce nombre de 150 réfugiés à Salles, nous interpelle, pour employer un langage moderne ! Où donc ont-ils pu être logés dans une commune qui, lors du dernier recensement en 1936 confirmant les nombres des recensements précédents, ne comptait que 78 logements pour 288 habitants.

Or, ni la mairie, ni l'école, ni la paroisse, n'ont gardé de documents, listes d'affectation, d'élèves ou autres, permettant de se faire une idée plus précise de la présence des mosellans entre septembre 1939 et août/septembre 1940 à Salles.

Grâce à quelques familles qui ont conservé des relations avec des familles de réfugiés, il a été possible de retrouver quelques noms (orthographe parfois incertaine) :

BLANCHARD chez Caillette, CLEMENT à la Ravarde, BOUSSERTE/FRIEDRICK chez Caillette, CLOSSET chez Jamin, SCHMITT chez Grassin, GARNIER/KISSINGER au presbytère, BOUFFARD au Canton, fille BOUFFARD au Moulin de Lileau, BRABELE à Villechevrolles, KLEIN/CHEME dans le Bourg, BRODE à Tout-vent (sur Reignac limitrophe avec Lileau), CLOSSET chez Maudet, SCHWISSGOEBEL à Lileau, MEILLER aux Chauvins, KEIP (parents de Mme MENNEL) à Lileau.

Ce n'est donc qu'une quinzaine de familles dont les noms ont été cités. Même à six personnes par famille, il en resterait une dizaine à retrouver pour atteindre les 150 réfugiés déclarés dans la délibération du Conseil Municipal.

Un matin de début septembre 1939, l'institutrice prévint les enfants que l'après-midi il n'y aurait pas classe car il fallait aller à la gare de Barbezieux récupérer des réfugiés mosellans. On aurait pu penser « accueillir » plutôt que « récupérer » si ce mot a été celui réellement employé. Mais est-ce que ça aurait été aussi vrai que ça, quand on sait que certaines familles de Salles interdisaient à leurs enfants de fréquenter les « Boches », ou qu'une dame réfugiée avoua quelques années plus tard « on nous prenait pour des voleurs de poules ». C'est donc toute la population de FREMESTROFF (région de St Avold) qui se trouva à Salles, avec maire, curé et instituteur.

L'école comprenait deux salles, l'une fut affectée aux Mosellans, l'autre aux Sallois. Les enfants ne se rencontraient qu'aux récréations, pour autant qu'ils se comprenaient puisque les Mosellans parlaient en principe allemand ou un patois lorrain.

Le curé assura les services religieux ; l'église de Salles n'ayant plus de desservant sur place depuis la guerre 14/18. « A cette époque l'église était pleine le dimanche ». Lors d'un sermon en patois lorrain, le prêtre déclencha l'hilarité de ses ouailles. Après la messe, les Sallois, qui n'avaient rien compris, eurent l'impression qu'on se moquait d'eux et demandèrent la raison de ces rires. Le brave curé avait tout simplement vanté la qualité du vin charentais et mis son auditoire en garde contre les effets en cas d'abus. Déjà ! Parlait-il d'expérience ?

Mais pourquoi y eu-t-il des réfugiés ?

Il faut revenir au moins en 1870. Bismarck, ministre du roi de Prusse Frédéric Guillaume IV, après s'en être pris au Danemark, falsifia des télégrammes diplomatiques pour pouvoir déclarer la guerre à la France. Ceci dans le but de cimenter l'unité allemande constituée de länder, régions autonomes, en faisant main basse sur les riches vallées du Rhin et de la Moselle. La France vaincue en quelques mois, par le traité de Francfort en 1871, dut abandonner les départements du Haut-Rhin, sauf Belfort, du Bas-Rhin et d'une grande partie de la Meurthe et de la Moselle. Ce n'est qu'en 1919, soit après pratiquement 50 ans d'administration allemande, que l'Alsace et la Lorraine redevinrent françaises.

Arriva Hitler avec ses ambitions de pangermanisme et donc de récupération de l'Alsace-Lorraine. Pour cela, il n'hésita pas à chasser de chez elles environ 520 000 personnes, contraintes d'abandonner du jour au lendemain, maisons, moyens de subsistance, animaux, vidant pratiquement la ville de Strasbourg de tous ses habitants. Ainsi, en mettant la population sur les routes, il gênait les mouvements de l'armée française et s'assurait l'absence de résistance pour une colonisation allemande. Environ 250 000 réfugiés purent rentrer chez eux en zone occupée en 1940, mais 40 000, surtout lorrains, furent réexpulsés en 1941.

En 1942, ce fut l'incorporation de force dans l'armée allemande des « malgré nous ». Nonobstant 40 000 désertions, 135 000 hommes dont 30 000 Mosellans sont partis vers la Russie, les Pays Baltes, la Hongrie..., 93 000 seulement sont revenus.

A la lumière de cette rétrospective, oserions-nous encore traiter les enfants Mosellans de « boches » ? Espérons ne plus connaître de drame semblable, et pour ne pas oublier, est-il envisageable de voir se constituer un jumelage, comme cela s'est déjà fait dans de nombreuses communes ?

Roland Pluyaup

Ont participé à la réalisation de ce numéro 24 de L'Echo de Salles de Barbezieux

Le conseil municipal, les Présidents d'associations communales :

Chantal Maudet, Stéphane Feuillet, Daniel Brigaud, Jean Marie Drochon

Ainsi que les bénévoles : Annie Felingut/Pluyaup, Roland Pluyaup, Stanislas Pasquet, Sylvie Nau

Numéro gratuit imprimé à 190 exemplaires par Actiade - 17100 Fontcouverte

Nous remercions les personnes qui nous confient des documents photographiques ou autres.

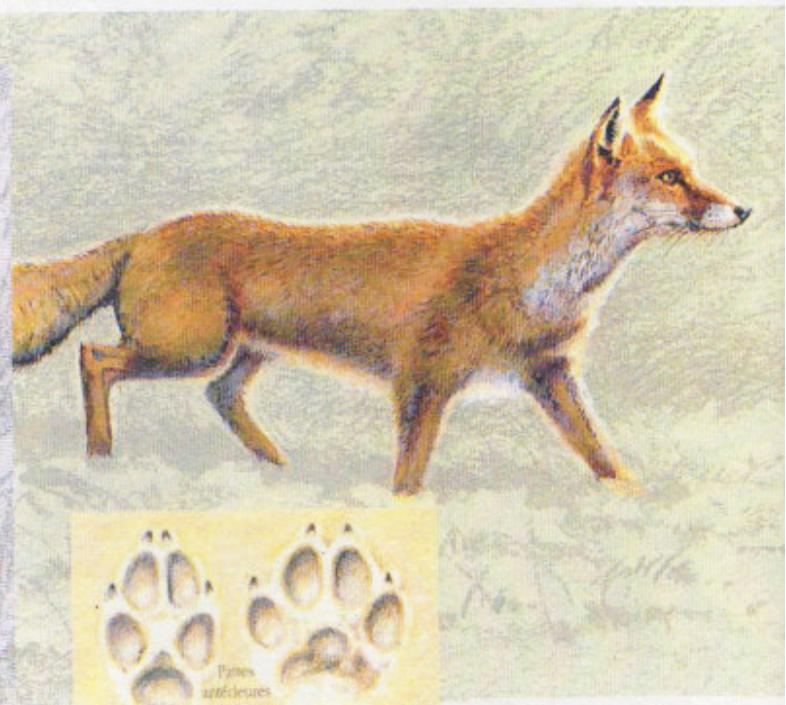
Les animaux de nos campagnes



La pie bavarde



Le ragondin



Le renard



Le canard